

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 MARS 2017**

Convocation : le 17 Mars 2017

Présents : Mesdames CORBIN, VASSEL, PLAGNAT, BERGERON et RISCH  
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, GUERIN, LADREYT, VALLON,  
MARGIRIER et HURLIN

Excusée : Madame LE MOULT



web

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 17 Février 2017 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric GUERIN

Nathalie LE MOULT a donné procuration à Denis DUPIN

- **Délibération n° 04 / 2017 approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion du budget principal :**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert DEJOURS, Maire en exercice, après s'être fait présenter le budget communal de l'exercice 2016 arrête les résultats définitifs :

Le compte administratif de la commune dégage

|  |                 |
|--|-----------------|
| un excédent en section de fonctionnement pour un montant de :  | + 92 168.68 €   |
| et en section d'investissement un déficit pour un montant de : | - 203 992.48 €. |

Hors de la présence du Maire, le compte administratif qui enregistre les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable public est arrêté par le conseil municipal.

POUR : 13 dont 1 procuration CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Délibération n° 05 / 2017 : affectation de résultats du budget principal**

Mairie de Champis  
07440 CHAMPIS

**BUDGET PRINCIPAL**

Délibération portant affectation des résultats  
N° 05 / 2017

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| Nombre en exercice          | 14             |
| Nombre de membres présents  | 13             |
| Nombre de suffrage exprimés | 14             |
| Vote Pour                   | 14             |
| Contre : 0                  | Abstention : 0 |
| Date de la convocation :    | 17-mars-17     |
| Séance du                   | 24-mars-17     |

Le 24 mars 2017, réuni sous la présidence de Gilbert DEJOURS, Maire de CHAMPIS, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformément au compte de gestion se présentent comme suit

| Libellé                       | Fonctionnement      |                     | Investissement      |                     | Ensemble            |                     |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                               | Dépenses ou déficit | Recette ou excédent | Dépenses ou déficit | Recette ou excédent | Dépenses ou déficit | Recette ou excédent |
| Résultats reportés            | 0.00 €              | 52 725.64 €         |                     | 306 871.24 €        |                     | 359 596.88 €        |
| Opérations de l'exercice 2015 | 329 869.30 €        | 422 037.98 €        | 260 914.99 €        | 56 922.51 €         | 590 784.29 €        | 478 960.49 €        |
| Totaux                        | 329 869.30 €        | 474 763.62 €        | 260 914.99 €        | 363 793.75 €        | 590 784.29 €        | 838 557.37 €        |
| Résultats de clôture          |                     | 144 894.32 €        |                     | 102 878.76 €        |                     | 247 773.08 €        |
| excédent du CCAS              |                     | 2 109.37 €          |                     |                     |                     |                     |
| <b>RESULTAT</b>               |                     | 147 003.69 €        |                     |                     |                     |                     |

|  |        |              |
|--|--------|--------------|
| Excédent d'investissement                      | 0.00 € | 102 878.76 € |
| Reste à réaliser                               | 0.00 € | 0.00 €       |
| TOTAL  | 0.00 € | 102 878.76 € |
| Besoin global de financement en investissement | 0.00 € |              |

2° / Considérant les excédents décide d'affecter

|              |   |
|--------------|---|
| 0.00 €       | au compte 1068 investissement                     |
| 147 003.69 € | au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté. |
| 102 878.76 € | au compte 001 excédent d'investissement reporté   |

3° / Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations, Mesdames et Messieurs : DEJOURS, DUPIN, RISCH, BERGERON, MARGIRIER, VASSEL, GUERIN, BASSET, HURLIN, VALLON, PLAGNAT CORBIN et LADREYT

Mme LE MOULT Nathalie a donné procuration à Denis DUPIN

Gilbert DEJOURS  
Maire

**Délibération N° 06 / 2017 : approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion du budget annexe du lotissement :**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert DEJOURS, Maire en exercice, après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement de l'exercice 2016 arrête les résultats définitifs :

Le compte administratif de la commune dégage

Un déficit de fonctionnement pour un montant de : **- 8 713.38 €**

un excédant d'investissement pour un montant de : **+ 34 112.98 €**

Hors de la présence du Maire, le compte administratif qui enregistre les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable public est arrêté par le conseil municipal.

POUR : 13 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Délibération n° 07 / 2017 : affectation de résultats du budget annexe du lotissement :**

**Mairie de Champis**  
30 route de la Bâtie de Crussol  
07440 CHAMPIS

|                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Nombre en exercice          | 14               |
| Nombre de membres présents  | 13               |
| Nombre de suffrage exprimés | 14               |
| Abstention :                | 0                |
| Vote                        | Pour 14 contre 0 |
| Date de la convocation :    | 17/03/2017       |
| Séance du                   | 24/03/2017       |

**Délibération LOTISSEMENT sur le compte administratif 2016**  
N°07 / 2017

Le 24 mars 2017, réuni sous la présidence de Gibert DEJOURS, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Gilbert DEJOURS, après s'être faite présenter le budget primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° / Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé                  | Fonctionnement      |                     | Investissement      |                     | Ensemble            |                     |
|--------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                          | Dépenses ou déficit | Recette ou excédent | Dépenses ou déficit | Recette ou excédent | Dépenses ou déficit | Recette ou excédent |
| Résultats reportés       | 85 303.14 €         | 0.00 €              | 44 904.88 €         | 0.00 €              | 130 208.02 €        | 0.00 €              |
| Opérations de l'exercice | 133 576.28 €        | 124 862.90 €        | 88 332.90 €         | 122 445.88 €        | 221 909.18 €        | 247 308.78 €        |
| Totaux                   | 218 879.42 €        | 124 862.90 €        | 133 237.78 €        | 122 445.88 €        | 352 117.20 €        | 247 308.78 €        |
| Résultat de clôture      | -94 016.52 €        |                     | -10 791.90 €        |                     | -104 808.42 €       |                     |

|                         |        |        |
|-------------------------|--------|--------|
| Besoin de financement   |        |        |
| Excédent de financement |        |        |
| Reste à réaliser        | 0.00 € | 0.00 € |

|   |  |
|---|--|
| Besoin de financement                         |  |
| Excédent de financement des restes à réaliser |  |
| Besoin total de financement                   |  |
| Excédent total de financement                 |  |

2° / Considérant les déficit décide d'affecter la somme de

|             |  |
|-------------|--|
| 10 791.90 € | au compte 001 déficit d'investissement reporté   |
| 94 016.52 € | au compte 002 déficit de fonctionnement reporté. |

3° / Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Mesdames RISCH, BERGERON, VASSEL, PLAGNAT et CORBIN et Messieurs DEJOURS, DUPIN, LADREYT, MARGIRIER, BASSET, GUERIN, HURLIN et VALLON

Mme LE MOULT Nathalie a donné procuration à Denis DUPIN

Gibert DEJOURS  
Maire

**Délibération N° 08 / 2017 vote des taux d'imposition 2017 :**

L'Assemblée Délibérante prend connaissance de l'état « 1259 » de la DGFIP notifiant les bases d'imposition, les taux d'imposition des taxes directes locales et du montant du produit fiscal attendu.

Après discussion, le Conseil Municipal observe que l'autofinancement nécessaire aux opérations d'investissement de la commune ne nécessite pas une modification des taux. En conséquence, il décide de confirmer les taux 2016 à savoir :

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| <b>Taxe d'habitation :</b>       | <b>8.20 %</b>  |
| <b>Taxe foncière bâtie :</b>     | <b>11.88 %</b> |
| <b>Taxe foncière non bâtie :</b> | <b>50 %</b>    |

POUR : 14 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Délibération N° 09 / 2017 subventions aux associations 2017 :**

Après examen par la commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2017 (la règle est un plancher de 100 € par association, une aide supplémentaire est accordée aux associations sportives en fonction

du nombre de licenciés « champinois » (20 € par licences)). Le caractère social des associations est aussi pris en compte.

|                              |         |  |       |
|------------------------------|---------|--|-------|
| ACCA                         | 100 €   | LES BIENHEUREUX DE CHAMPIS                   | 250 € |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 150 €   | EQUITSENS                                    | 100 € |
| AMICALE LE GRANDE PRE        | 100 €   | FOOT ALBOUSSIÈRE CHAMPIS (20 x 20)           | 400 € |
| ANCIENS COMBATTANTS          | 150 €   |  |       |
| APACH                        | 1 000 € | RELAIS ALIMENTAIRE SAINT PERAY               | 350 € |
| BOULES                       | 100 €   | SOU DES ECOLES ALBOUSSIÈRE CHAMPIS (25 x 52) | 1300€ |
| BOXING CLUB (20 x 10)        | 200 €   | TENNIS CLUB (20 x 8)                         | 160 € |
| CALAC                        | 150 €   | UCA ALBOUSSIÈRE CHAMPIS                      | 100 € |

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

ACCEPTENT la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISENT Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

POUR : 14 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Délibération N° 10 / 2017 : vote du budget primitif 2017 : budget communal :**

Après avoir exposé les notions de base relatives au budget communal et afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux budgétaires, le Maire présente le budget principal de la commune, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget principal de la commune s'équilibre

En section de fonctionnement pour un montant de **536 003.69 €**

En section d'investissement pour un montant de **817 878.76 €**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**ADOPTENT** à l'unanimité le budget primitif de la commune (voté au niveau des chapitres).

POUR : 14 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 11 / 2017 : vote du budget primitif 2017 : budget annexe lotissement:**

Après avoir exposé les notions de base relatives au budget communal et afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux budgétaires, le Maire présente le budget annexe lotissement de la commune, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget principal de la commune s'équilibre

|   |                      |
|---|----------------------|
| En section de fonctionnement pour un montant de | <b>229 209. 52 €</b> |
| En section d'investissement pour un montant de  | <b>120 000.90 €</b>  |

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**ADOPTENT** à l'unanimité le budget primitif de la commune (voté au niveau des chapitres).

POUR : 14 (DONT 1 PROCURATION)                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 12 / 2017 : suspension du projet d'extension de la MAM (Maison d'Assistants Maternelles)**

- Suite aux évolutions démographiques qui enregistrent pour les communes du plateau un tassement du nombre de naissance ( 7 naissances en 2015 et 2016 contre 9 en 2013 et 10 en 2014).
- Suite au souhait de « statu quo » de l'association « Mon Arbre Magique » en charge de la gestion de la MAM
- Suite au projet d'ouverture d'une MAM sur Alboussière

Monsieur le Maire propose la suspension du projet d'extension. Il précise que l'attribution de la réserve parlementaire de 10 000 € notifiée par le Député Olivier DUSSOPT reste acquise à la commune de CHAMPIS. Il propose qu'elle soit réaffectée pour le projet de la construction d'une fontaine qui serait installée sur la place de la Fontaine à la Bâtie de Crussol.

Après en avoir débattu, le projet d'extension est abandonné :

POUR : 4 / CONTRE : 6 / ABSTENTION : 4.

- **Délibération N° 13 / 2017 : parc éolien CNR de Planèze à Saint Georges les Bains : financement participatif : souscription d'obligations**

Monsieur Gilbert DEJOURS, Maire de CHAMPIS expose.

La société Parc éolien de Planèze est propriétaire des droits à construire et exploiter un parc éolien situé dans le département de l'Ardèche (07), sur la commune de Saint-Georges-Les-Bains, lieu-dit Planèze Grand Bois. Ce parc d'une puissance nominale de 11,5 MW, dont l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à sa construction a été obtenu, sera raccordé au réseau national et assurera une production annuelle moyenne de plus de 20 500 MWh (P 90 20 ans), soit l'ensemble des besoins énergétiques (chauffage compris) de près de 8 500 personnes. Cette production permet

donc d'éviter l'utilisation d'une électricité issue de centrales polluantes au charbon par exemple. Comparativement à cette dernière ressource, le parc éolien permet d'éviter le rejet de près de 13 735 tonnes de CO2 chaque année dans l'atmosphère.

Le coût total du projet est estimé à 13,2 millions d'euros, de sorte que les fonds collectés dans le cadre du financement participatif représentent au maximum 2,27% du financement du projet.

Les fonds collectés dans le cadre d'une opération de financement participatif serviront à la construction du parc et compléteront les fonds propres apportés par le porteur de projet.

Emission réalisée par l'intermédiaire d'un conseiller en investissements participatifs, la société Enerfip.

L'emprunt obligataire est représenté par des obligations d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune.

Aucun frais n'est facturé par l'Emetteur aux investisseurs. Des commissions et des frais seront exposés par l'Emetteur au titre de l'émission des Obligations. Ils couvrent les frais de structuration, les frais bancaires, les frais liés à la collecte et au suivi des bulletins de souscription et les frais de dossier

Le montant nominal des Obligations portera intérêt au taux nominal annuel fixe de cinq (5) %.

La durée de l'emprunt est de trois ans à compter de la Date d'Emission. Ainsi, chaque Obligation sera intégralement remboursée à la troisième date anniversaire de la Date d'Emission.

Il vous est donc proposé de souscrire 200 obligations pour un montant de 2 000 €.

Vu le Document d'Information Règlementaire Synthétique,

Vu les Conditions Générales d'Utilisation ENERFIP,

Vu les Conditions Générales d'Utilisation S-MONEY,

Vu la Convention Investisseur,

Vu le bulletin de souscription,

Le conseil municipal de la commune de CHAMPIS, après en avoir délibéré par 14 voix pour, soit à l'unanimité :

- approuve la souscription de 200 (deux cents) obligations pour un montant de 2 000 € (deux mille euros) auprès de la société Enerfip.
- autorise Monsieur le Maire de CHAMPIS à signer tous actes et documents relatifs à ladite souscription au nom de la Commune de CHAMPIS.

- décide d'ouvrir au chapitre 27, un crédit de 2000 € par anticipation. Ce crédit sera inscrit à la section d'investissement 2017.
- autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 2000 € sur le compte ouvert par la société Enerfip au nom de la Société dans les livres de S-Money.

POUR : 14 (DONT 1 PROCURATION)                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 14 / 2017 : modification du PLU Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé de M. le Maire,
- Considérant l'intérêt pour la commune d'engager une modification de PLU, avant transfert de la compétence à l'intercommunalité
- Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.153-36 et suivants

**DECIDE**

D'engager une modification du PLU, portant sur les points suivants :

- Adaptation des règlements des zones A ET N en vue d'intégrer les dispositions prévues par la loi N° 2015 – 990 du 6 août 2015 (dite Macron) publiée au JO le 7 août 2015 à savoir :
  - Possibilité d'extension et d'annexes dans ces zones.

Après avoir délibéré, l'équipe municipale :

- autorise Monsieur le Maire de CHAMPIS à signer tous actes et documents relatifs à cette modification.
- décide d'ouvrir un crédit nécessaire à cette opération au compte 202 frais d'urbanisme section d'investissement 2017.

POUR : 14 (DONT 1 PROCURATION)                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 15 / 2017 : demande de subvention Région**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la mise en place des CAR (Contrats Ambition Région) et des financements au bénéfice de la ruralité

Vu les différents projets de la commune de CHAMPIS :

- Réaménagement de la place de la Fontaine
- Création d'un Point de Vente Collectif (PVC) au Fringuet

- Réaménagement du Temple
- Reprise de la toiture de la mairie.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la Région la plus élevée possible au titre du fonds de soutien à la ruralité.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subvention
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement des dossiers.

POUR : 14 (DONT 1 PROCURATION)                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 16 / 2017 : participation de CHAMPIS au SIGEC (Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Vernoux)**

Suite au transfert à la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) de la compétence relative aux établissements sportifs (gymnase et piscine de Vernoux) les frais d'entretien de ces équipements ne sont plus financés par les communes du SIGEC.

En revanche, Monsieur le Maire de CHAMPIS informe le Conseil Municipal que la participation de la commune au SIGEC de 60 € par élèves de la commune, pour les activités périscolaires et scolaires est maintenue.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le principe de participation de 60 € par élève de CHAMPIS.

POUR : 14 (DONT 1 PROCURATION)                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

- **Ecole Alboussière – Champis :**

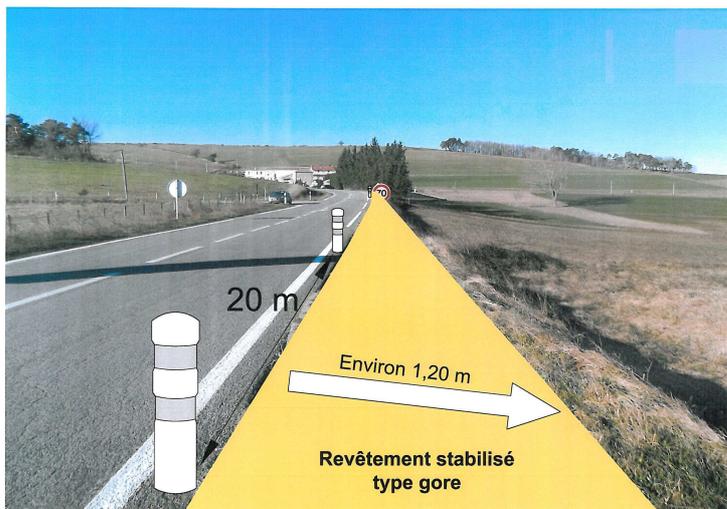
Le compte rendu du conseil d'école du 10 mars a été effectué par Catherine RISCH et Gilbert DEJOURS

- **La TRIBU : assemblée générale / TAPS**

Présentation par Catherine RISCH, du diaporama présenté lors de l'assemblée générale de la TRIBU du 17 mars 2017.

- **Travaux cheminement piétonnier le Fringuet :**

Le cheminement piétonnier en « gore » a été réalisé par l'entreprise ROUSSET. Prochainement des balises J11 vont être installées pour matérialiser la séparation entre la bande roulante et le chemin piétonnier.



- **Elections : tableau des permanences :**

PERMANENCES DU 23 AVRIL 2017  
ELECTIONS PRESIDENTIELLES  
COMMUNE DE CHAMPIS

8 h à 19 h

|             |                 |                  |                   |
|-------------|-----------------|------------------|-------------------|
| 8 H à 10 H  | Fabrice BASSET  | Indiana PLAGNAT  | Daniel MARGIRIER  |
| 10 H à 12 H | Alain LADREYT   | Solange BERGERON | Denis DUPIN       |
| 12 H à 14 H | Isabelle CORBIN | Catherine RISCH  | Eric GUERIN       |
| 14 H à 16 H | Cécile VASSEL   | Alain LADREYT    | Nathalie LE MOULT |
| 16 H à 19 H | Guénolé VALLON  | Sylvain HURLIN   | Gilbert DEJOURS   |

- **Elections 2017 / cartes électorales :**

Une nouvelle carte électorale vient de vous être adressée. Si vous ne l'avez pas reçue ou si une anomalie figure sur ce nouveau document merci de le signaler en mairie dans les meilleurs délais.

Sachez que pour CHAMPIS 450 cartes ont été éditées au bénéfice de 235 électeurs et de 215 électrices.

Le numéro d'ordre sur la liste électorale ayant été modifié, merci de bien penser à détruire l'ancienne carte. Première utilisation de votre nouvelle carte le dimanche 23 avril à partir de 8 heures et jusqu'à 19 heures pour le premier tour de la présidentielle.





- **Dépose du parc de cabine téléphonique**

L'opérateur Orange a décidé de déposer les 39 539 cabines téléphoniques installées sur le territoire national. L'association APACH souhaite étudier le projet de « reconversion » de cette cabine et demande la conservation de cet équipement qui pourrait devenir un lieu d'échanges d'objets (livres par exemple).

- **Délibération N° 18 / 2017 : demande de subvention exceptionnelle pour un voyage scolaire**

Suite à la demande formulée par le Collège du Vivarais de Lamastre pour un voyage scolaire à l'étranger (Angleterre), Monsieur le Maire et les membres de la commission des finances proposent une subvention exceptionnelle de 50 € pour un voyage scolaire.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :  
Acceptent la proposition de Monsieur le Maire et de la commission finance  
Autorisent Monsieur le Maire à procéder au versement à la famille de cette aide exceptionnelle de 50 €

POUR : 14 (DONT 1 PROCURATION)                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

|   |
|---|
| Prochaine séance du conseil municipal :<br>Le vendredi 21 avril 2017 à 20 heures salle du conseil à Champis |
|---|

La séance est levée à 00 h 30

Le Secrétaire de Séance  
Monsieur Eric GUERIN

---

Les Membres du Conseil Municipal